

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES  
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE  
Sous-Comité juridique**

*Transcription non éditée*

**834<sup>e</sup>** séance

Mercredi 6 avril 2011, à 10 heures

Vienne

*Président* : M. A. Talebzadeh (République islamique d'Iran)

*La séance est ouverte à 10 h 16.*

Le **PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, bonjour. Je déclare ouverte la 834<sup>e</sup> réunion du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Nous allons commencer par examiner la question n° 7 de l'ordre du jour intitulée "Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace". Nous allons poursuivre l'examen de la question 11 intitulée "Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique". Nous allons poursuivre aussi l'examen de la question 12 de l'ordre du jour intitulée "Propositions au Comité concernant de nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-et-unième réunion du Sous-Comité juridique"

Ensuite, nous allons ajourner la plénière afin que le groupe de travail sur la question n° 11 de l'ordre du jour puisse tenir sa cinquième réunion sous la présidence de Mme Irmgard Marboe de l'Autriche.

Permettez-moi de vous dire que cette après-midi, à 14 heures, des consultations informelles seront organisées par le Président du CUPEA sur le projet de déclaration relatif au cinquantième anniversaire des vols habités dans l'espace et relatif au cinquantième anniversaire du CUPEA. Cela se tiendra dans la salle M7.

Je voudrais savoir si vous avez des questions à poser ou des commentaires à faire concernant ce plan de travail ? Non, il n'y a pas d'objections ni de questions. Bien.

**Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace** (point 7 de l'ordre du jour)

Le **PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, je voudrais que nous commençons à examiner la question 7 de l'ordre du jour intitulée "Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace".

Le premier orateur sur ma liste est le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine et je lui donne maintenant la parole. M. Castillo, vous avez la parole.

**M. M. CASTILLO** (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. L'Ambassadeur Soltaniez n'a pas pu venir ce matin, c'est pourquoi c'est moi qui fais la déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le Groupe des 77 et de la Chine remercie le secrétariat d'avoir préparé cette question de l'ordre du jour et nous aimerions exprimer notre position concernant cette question. Le Groupe des 77 et de la Chine tient à évoquer l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace et surtout dans l'orbite géostationnaire et dans l'atmosphère proche

---

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



de la Terre. Il s'agit de réfléchir davantage à cette question pour tenir compte des aspects juridiques liés au problème d'une collision éventuelle des objets avec des sources d'énergie nucléaires en orbite et les incidents ou les situations critiques qui risquent de se poser s'il y a une rentrée dans l'atmosphère accidentelle et qu'il y a un impact ce qui a des conséquences sur la santé et la vie des peuples et des écosystèmes.

Le Groupe estime qu'il s'agit d'avoir une interaction adéquate avec le Sous-Comité scientifique et technique afin de mettre en place une stratégie et une planification à long terme et des règlements liés à ces questions. Et à ce sujet, je souhaite mentionner les recommandations qui se trouvent dans le Cadre de sûreté pour les applications des sources d'énergie nucléaires dans l'espace. Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur, de cette intervention au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Je donne maintenant la parole au représentant de la Colombie qui prend la parole au nom du Groupe des pays d'Amérique latine. M. l'Ambassadeur de la Colombie, vous avez la parole.

**M. F. PADILLA DE LÉON** (Colombie - GRULAC) [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Concernant l'examen et la révision éventuelle des Principes se rapportant à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, le GRULAC respectant pleinement les normes internationales estime que l'activité réglementaire qui est liée à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace relève exclusivement du pouvoir de l'État quel que soit son niveau de développement social, économique, scientifique ou technique. Donc, c'est un devoir pour toute l'humanité.

En outre, nous tenons à signaler la responsabilité internationale des gouvernements pour ce qui est des activités nationales liées à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique qu'elles soient menées par des organes gouvernementaux ou par des entités non-étatiques, il faut que ces activités soient menées à bien pour les peuples et non pas à leur désavantage. Dans le cadre du Cadre de sûreté s'appliquant aux applications de sources d'énergie nucléaires dans l'espace approuvé par le COPUOS lors de sa cinquante-deuxième session, le GRULAC invite le présent Sous-Comité à faire une analyse juridique pertinente et à promouvoir les normes contraignantes afin de garantir que toute activité menée dans l'espace extra-atmosphérique soit régie par le principe de la conservation de la vie et de la paix. Il est surtout nécessaire d'accorder davantage

d'attention aux questions juridiques qui sont liées aux plateformes satellitaires qui ont des sources d'énergie nucléaires et qui se trouvent dans l'orbite terrestre, cela afin de prévenir son utilisation dans les orbites de la Terre à la lumière des problèmes qui ont été signalés et à la lumière des collisions éventuelles qui peuvent se produire et qui représentent un risque élevé pour l'humanité. Monsieur le Président, je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, M. l'Ambassadeur. Je n'ai pas d'autre délégation inscrite sur ma liste. Je voudrais savoir s'il y a des délégués qui souhaitent intervenir sur cette question. Le représentant de la Fédération de Russie a la parole.

**M. V. Y. TITUSHKIN** (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, bonjour. Ma délégation souhaite aussi s'exprimer concernant cette question. Nous estimons que les activités spatiales avec utilisation des sources d'énergie nucléaires est une activité tout à fait normale dans le cadre des activités spatiales parce qu'elle est régie par le droit spatial international, par les Principes concernant l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace. Nous avons ici la résolution 47/68 adoptée par l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que l'examen d'un des documents fondamentaux du droit international spatial ne correspondrait pas aux intérêts de l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques et, à l'avenir, cela risque d'être carrément un obstacle à la coopération internationale dans ce domaine.

La thèse d'après laquelle l'application des sources d'énergie nucléaires à priori contient la menace pour les populations et l'environnement de la terre est sans fondements. Les États qui ont des programmes spatiaux avec utilisation des sources d'énergie nucléaires ont créé une base technologique solide et ont adopté toutes les mesures nécessaires pour assurer une grande sécurité lors des lancements des engins spatiaux avec de telles sources et s'appliquant aussi au fonctionnement de ces engins spatiaux par la suite.

La Fédération de Russie est persuadée que les sources d'énergie nucléaires sur les engins spatiaux jouent un rôle important dans l'étude de l'espace extra-atmosphérique ce qui corrobore l'utilisation de ces sources dans notre programme national en Russie.

Pour un grand nombre de missions spatiales, il faut dire que ces sources d'énergie nucléaires sont les seules sources d'énergie possibles. Donc, si nous choisissons des normes plus strictes et non justifiées, un certain nombre de projets de recherche

importants, même très importants pour le développement de la science et de la technologie spatiales, risquera de ne plus être réalisable. Nous estimons que l'utilisation de ces sources est une des priorités du programme national spatial et nous sommes prêts à coopérer pleinement avec tous les États intéressés pour travailler dans cette direction. Je vous remercie de votre attention, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite intervenir au titre de cette question de l'ordre du jour ? Le représentant du Chili a la parole.

**M. A. A. LABBÉ** (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Notre délégation a écouté avec toute l'attention voulue les interventions qui viennent d'être présentées ce matin dans le contexte de l'examen de ce point de l'ordre du jour.

J'ai eu l'occasion de participer avec certains membres de notre délégation à la dernière réunion du Sous-Comité scientifique et technique et dans ce contexte nous avons entendu un certain nombre de présentations de nature technique qui me paraissaient tout à fait fondées et sérieuses et qui indiquaient que l'utilisation de ces sources d'énergie nucléaires était indispensable pour le développement des activités notamment dans l'espace extra-atmosphérique. Je me souviens parfaitement d'une intervention du Directeur de l'Agence spatiale de l'Argentine, le Dr Baroto, qui nous a dit que sans énergie nucléaire, il n'y a pas d'avenir dans l'espace. C'est une phrase qui m'a vraiment marqué non seulement parce qu'elle émanait d'un pays de l'Amérique latine, avec lequel nous entretenons d'excellents rapports de coopération dans tous les domaines, mais également parce qu'il s'agit d'un pays qui dispose d'une longue expérience en matière d'énergie nucléaire.

Il est clair qu'il n'y a pas de risque zéro dans le cadre de la gestion de l'énergie nucléaire et les événements récents nous l'ont vraiment prouvé pleinement. Mais je pense ici qu'il s'agit d'une question éminemment complexe avec différents éléments variables compte tenu des différents pays qui souhaitent vraiment pouvoir développer pleinement leurs activités concernant l'espace, et si l'Agence spatiale de l'Argentine nous dit qu'il n'y a pas d'avenir dans l'espace sans énergie nucléaire, je dirais qu'il s'agit d'une affirmation que nous prenons très à cœur. Justement parce qu'en fait, nous entendons différents points de vue en la matière, et il faut absolument éviter que l'examen d'une question si complexe et délicate soit en fait

l'otage de tensions politiques qui affectent les organismes multilatéraux. Nous restons les yeux et les oreilles ouverts. Nous sommes à l'écoute de toutes les délégations qui interviendront en la matière de façon à prévoir une interaction avec toutes les délégations intéressées de façon à mieux connaître les tenants et les aboutissants, de façon à ne pas subir de pressions de la part d'un point de vue conceptuel qui met en avant la question du risque. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci, M. l'Ambassadeur du Chili. Je voudrais savoir si une autre délégation souhaiterait intervenir en la matière. La délégation de la Chine. Vous avez la parole.

**M. Y. ZENG** (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je m'exprime en langue anglaise. Monsieur le Président, la délégation chinoise a entendu l'intervention de la Fédération de Russie et celle du Chili. Quant à la délégation de la Chine, pour ce qui est des sources d'énergie nucléaires, elles n'interviennent pas dans nos activités spatiales et actuellement, nous poursuivons notre projet consistant à explorer la Lune. À l'avenir, nous aurons éventuellement recours aux sources d'énergie nucléaires pour ce qui est des activités relatives à l'exploration de la Lune.

Pour ce qui est des activités pertinentes, elles respectent pleinement les Principes adoptés par le Sous-Comité juridique et l'Assemblée générale. À l'instar de la Fédération de Russie et du Chili, nous pouvons affirmer qu'il est inévitable de recourir aux sources d'énergie nucléaires dans nos activités spatiales et, ce faisant, il faudrait se concentrer sur la question suivante, à savoir utiliser correctement cette source d'énergie, et il ne faudrait pas nous limiter par trop en ce qui concerne l'avenir de nos activités spatiales. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci, M. le représentant de la Chine. Y a-t-il une autre délégation qui souhaiterait intervenir ? La délégation du Brésil.

**M. J. MONSERRAT FILHO** (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. La position du Brésil en la matière à ce jour est très simple. Nous comprenons parfaitement que pour les vols visant la recherche spatiale sidérale, il nous semble indispensable d'utiliser des sources d'énergie nucléaires. Mais, pour ce qui est de projets proches de la Terre, sur des orbites proches de la Terre nous devons faire preuve de beaucoup de circonspection. C'est un principe qui est énoncé clairement dans la résolution de l'Assemblée générale en la matière. Il

s'agit d'éviter le recours à l'énergie nucléaire à proximité de la Terre. Voilà l'idée fondamentale.

Ceci nous semble d'autant plus important que finalement, nous avons également la question des débris spatiaux. En effet, ce sont deux questions que l'on devrait traiter conjointement et je pense que nous devrions nous pencher sur cette question, notamment pour la sécurité de la Terre et de l'humanité. Je pense que ceci doit être étudié avec un maximum de responsabilité sur le plan international. Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci à la délégation du Brésil. Y a-t-il une autre délégation qui souhaiterait intervenir à ce sujet ? Apparemment, personne ne souhaite s'exprimer à ce sujet. Nous poursuivons l'examen du point 7, "Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace", cette après-midi.

**Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique** (point 11 de l'ordre du jour) (*suite*)

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, nous poursuivons l'examen de la question 11 de l'ordre du jour à savoir "Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique". Il n'y a pas d'orateur inscrit sur ma liste. Y a-t-il néanmoins une délégation qui souhaiterait prendre la parole à ce sujet ? Personne ne souhaite s'exprimer. Nous poursuivons l'examen du point 11, "Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique", cette après-midi, compte tenu de l'adoption du rapport du groupe de travail.

**Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-et-unième session du Sous-Comité juridique** (point 12 de l'ordre du jour) (*suite*)

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, nous poursuivons l'examen de la question 12 de l'ordre du jour intitulée "Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-et-unième session du Sous-Comité juridique". Nous entamerons l'examen de ce point en invitant les États membres à présenter de nouvelles propositions ou présenter à nouveau des

propositions existantes pour ce qui est de leur inclusion à l'ordre du jour du Sous-Comité. Nous pourrions examiner la proposition de la République tchèque qui a déjà été présentée au cours de la présente session et ensuite, nous entendrons d'autres propositions que nous examinerons le moment venu.

Vous vous en souviendrez, au cours de la présente session, nous avons été saisis d'une proposition faite par la délégation de la République tchèque intitulée "Examen des aspects juridiques des Lignes directrices relatives aux mesures de réduction des débris spatiaux en vue de transformer les Lignes directrices en un ensemble de principes devant être adoptés par l'Assemblée générale". Je tiens à rappeler aux délégations que la proposition figure dans le document L.283, et je déclare ouverte la discussion compte tenu de la proposition de la République tchèque pour ce qui est de l'inclusion de ce point à l'ordre du jour du Sous-Comité lors de la cinquante-et-unième session en 2012. Nous entendons tout d'abord la délégation de la République tchèque.

**M. V. KOPAL** (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Merci d'avoir présenté notre document de travail, celui émanant de la République tchèque à ce sujet. Je tiens à rappeler que j'ai déjà présenté ce point de façon détaillée au titre du point 10 de l'ordre du jour. Il ne me semble pas opportun de répéter mes propos et nous sommes à l'écoute des différentes délégations, eu égard aux différents commentaires qu'elles souhaiteront faire. Nous restons donc à l'écoute des autres délégations. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci à la République tchèque. Y a-t-il une autre délégation qui souhaiterait s'exprimer ? D'abord la Grèce, puis la France.

**Mme E. RAPTİ** (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : La Grèce appuie l'initiative de la République tchèque.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci à la délégation de la Grèce. Je donne la parole à la délégation de la France. Vous avez la parole.

**M. L. SCOTTİ** (France) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Ma délégation souhaite tout d'abord remercier la République tchèque pour sa contribution à la réflexion sur la question des débris spatiaux. Vous savez que c'est un sujet particulièrement important pour la France, que nous sommes toujours très attentifs à cette question qui a été prise en compte en particulier dans la loi spatiale française qui est récemment entrée en vigueur.

Toutefois, la France n'est pas favorable, à ce stade, à l'inscription de ce nouveau point à l'ordre du jour de la session du Sous-Comité juridique. Vous savez qu'une réflexion a été engagée dans le cadre du Sous-Comité scientifique et technique dans le cadre du groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, que cette réflexion inclut, dans un contexte certes plus large, la questions des débris spatiaux et que le programme de travail du groupe de travail sur la viabilité à long terme prévoit, une fois que la réflexion technique aura suffisamment progressé et sera suffisamment aboutie, prévoit une saisine du Sous-Comité juridique pour étudier les aspects juridiques liés aux recommandations du groupe de travail. C'est à ce moment-là qu'il nous paraît opportun que la question du cadre juridique des débris spatiaux puisse être abordée. Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci à la délégation de la France. La délégation de la Chine, vous avez la parole.

**M. Y. ZENG** (Chine) [*interprétation du chinois*] : Merci, Monsieur le Président. La délégation chinoise estime que la proposition émanant de la République tchèque en ce qui concerne la transformation des Lignes directrices en principes, est fondée et nous estimons qu'il s'agit là d'une question importante.

En outre, ma délégation est d'avis que le document L.283 qui contient l'intitulé du nouveau point figurant ou devant figurer à l'ordre du jour pouvant être traité par le Sous-Comité juridique, nous estimons que ce titre est un peu trop long. Notre proposition serait la suivante : il s'agirait de supprimer la deuxième partie de la proposition, à partir de *with a view* jusqu'à *assembly*. Ceci est un deuxième membre de phrase de l'intitulé qui pourrait être biffé. Voilà pourquoi le libellé serait plus court et mieux ciblé.

La proposition de la République tchèque est la suivante. Il s'agit d'améliorer l'efficacité des principes directeurs sous-tendant la réduction des débris spatiaux, mais nous ne voulons en aucun cas préjuger des résultats et des objectifs futurs. Ceci me semble prématuré. Le résultat de nos discussions sur ce point sera plus positif si nous nous limitons à un ensemble de principes devant être adoptés par l'Assemblée générale. Nous ne voulons donc préjuger en rien les résultats futurs de nos délibérations. Nous voulons insérer une certaine marge de manœuvre dans les pourparlers à ce sujet. Pour ce qui est du libellé tel que nous le préconisons, ceci ne préjuge en rien des résultats futurs. En effet, nous voulons un examen approfondi des Lignes directrices actuelles et la

première partie de ce libellé correspond à nos objectifs.

Pour ce qui est de l'ordre du jour du Sous-Comité juridique, il y a un autre point consacré aux débris spatiaux. Nous aurions donc ainsi deux points figurant à l'ordre du jour consacrés aux débris spatiaux. Je m'intéresse sur l'opportunité d'agir en la matière. Peut-être que l'on pourrait combiner ces deux points figurant à l'ordre du jour concernant les débris spatiaux.

Voilà notre proposition. Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci à la délégation de la Chine. La Fédération de Russie.

**M. V. Y. TITUSHKIN** (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, merci. J'exprime ma reconnaissance à la délégation de la République tchèque qui a eu l'initiative concernant l'examen dans le cadre du Sous-Comité juridique de la question des débris. Si l'on considère cette idée seulement sur un plan juridique, à ce moment-là ce serait une mesure tout à fait justifiée et tout à fait compréhensible qui viserait un développement, étape par étape, du droit spatial international existant.

Mais, Monsieur le Président, il faut bien constater que nous vivons dans un monde où il y a certaines réalités et d'autres délégations l'ont rappelé. Elles ont rappelé le document qui a été adopté par le Sous-Comité scientifique et technique. Elles ont dit aussi quelles étaient les mesures relatives à la mise en œuvre, les mesures prises par les différents gouvernements et notre pays se trouve exactement dans la même situation. En Russie, nous sommes en train d'adopter des normes sectorielles diverses concernant les mesures pour prévenir la formation des débris spatiaux. C'est un processus qui sera très approfondi et il devra entraîner le changement de certains textes législatifs en Russie. Nous aurons aussi des changements à apporter dans la loi fédérale russe sur l'activité spatiale.

Ainsi, Monsieur le Président, nous ne voudrions pas nous trouver dans une situation où nous aurons préparé notre législation nationale et que, parallèlement, on arrivera à la conclusion que pour y apporter des modifications, et là j'ouvre une parenthèse puisqu'il s'agit d'élaborer au sein du Sous-Comité juridique un document contraignant concernant ces débris spatiaux et leur prévention. Nous aurions, en fait, proposé une autre approche. Nous faisons comme suit. Il s'agit de donner la possibilité de travailler sur ces lignes directrices qui ont été préparées par le Sous-Comité scientifique et technique. Essayons de voir comment ces lignes

directrices seront mises en œuvre dans le cadre législatif de chaque gouvernement, et ensuite, après avoir fait une analyse comparée dans ce Sous-Comité juridique, il nous sera possible d'examiner la question de savoir ce qu'on va faire après avec ce problème des débris spatiaux au niveau du Sous-Comité juridique. Merci de votre attention, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci à la Fédération de Russie. Nous entendons maintenant la délégation du Chili. Vous avez la parole M. l'Ambassadeur.

**M. A. LABBÉ** (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Notre délégation a étudié avec tout le soin voulu la proposition présentée par la République tchèque et plus particulièrement par le Pr Vladimir Kopal. Nous remercions la République tchèque de nous saisir d'un document qui est très clair, qui est abouti, bien structuré et bien conçu et qui permet aux délégués qui participent pour la première fois aux travaux du Sous-Comité de se familiariser avec ces questions.

Nous croyons comprendre que cette proposition souhaite faire un pas en avant de façon à consacrer la sécurité juridique en ce qui concerne la question des débris spatiaux. C'est une question qui a été traitée par le Sous-Comité scientifique et technique au cours de la session du mois de février et, à cette occasion, on a distribué un document que j'ai sous les yeux, intitulé "Pour ce qui est de la viabilité à long terme des activités spatiales surmonter les problèmes relatifs aux débris spatiaux", c'est le rapport du congrès interdisciplinaire sur les débris spatiaux. Il s'agit d'un document éminemment intéressant que nous avons examiné lui aussi avec tout le soin voulu et ici on peut lire ce qui suit, en anglais :

"Les arrangements visant à réduire les débris spatiaux sont les Lignes directrices de 2007. Les Lignes directrices ne sont pas contraignantes et leur application est volontaire. Les États qui choisissent l'adoption de ces lignes directrices le font par le biais de leur législation nationale et ceci est opérationnel et ne s'applique qu'à la planification des opérations. Les Lignes directrices représentent une première étape importante sur la voie d'une viabilité à long terme des activités spatiales et les Lignes directrices sont limitées. En outre, le droit spatial international ne prévoit pas de régime approprié, notamment pour ce qui est de la réglementation en matière de débris spatiaux."

Il s'agit d'un document scientifique et interdisciplinaire et mon interprétation est la suivante, c'est que de toute façon, la proposition de la République tchèque nous paraît fondée. Je souhaiterais répéter ce que nous avons déjà dit au cours de la Conférence sur le désarmement. En effet, l'inclusion d'un point à l'ordre du jour permet l'ouverture d'un débat structuré compte tenu d'une question précise et il s'agit d'une décision de nature procédurale qui ne préjuge en rien du résultat final des négociations ou des pourparlers. Donc, nous insérons un nouveau point à l'ordre du jour mais ce faisant, nous n'anticipons en rien sur les résultats de la discussion des négociations de la question.

Voilà pourquoi, comme le Sous-Comité et le Comité travaillent de façon consensuelle, nous avons une garantie en matière de procédure, c'est-à-dire qu'en tenant compte des différents éléments scientifiques fournis par le Congrès sur les débris spatiaux et vue l'importance revêtue par les débris spatiaux, notamment pour ce qui est de la viabilité à long terme des activités spatiales, notre délégation est prête à insérer ce nouveau point à l'ordre du jour tel que préconisé par la République tchèque. Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci à l'Ambassadeur du Chili. Nous entendons la délégation de l'Autriche.

**M. P. BITTNER** (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Nous félicitons la République tchèque de cette proposition très aboutie. Nous l'appuyons en l'état. Nous avons entendu qu'elle suscitait certaines préoccupations et ce faisant, il serait bon d'en discuter plus avant et donner un suivi de façon à pouvoir insérer ce point à l'ordre du jour ou un point analogue à l'instar du sentiment généralisé compte tenu duquel il s'agit d'un point et d'une question importante. Il est bon d'étudier les questions juridiques liées aux débris spatiaux mais il faudra trouver des voies et moyens de façon à tenir compte de toutes les préoccupations qui ont été exprimées.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci à l'Autriche de sa déclaration. Nous entendons l'Italie. Vous avez la parole, Madame.

**Mme A. PASTORELLI** (Italie) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Comme je l'ai déjà annoncé, mon pays est favorable à une nouvelle question de l'ordre du jour pour le prochain Sous-Comité juridique. Nous saluons ce qui a été fait par le Pr Kopal. Nous le remercions d'avoir fait la proposition. Nous pouvons être d'accord avec certaines délégations qui ont proposé de raccourcir l'intitulé. Donc, on pourrait dire "Examen des directives relatives à

l'atténuation des débris" et cette question pourrait être examinée afin d'harmoniser notre débat au sein de ce Sous-Comité avec les débats qui ont lieu ailleurs dans le cadre du COPUOS mais aussi à l'extérieur du COPUOS et où l'on réfléchit à ces questions importantes que sont les débris spatiaux. Il sera nécessaire de mener des consultations afin de trouver un mécanisme permettant de mettre à jour ces questions pour adapter notre plan de travail aussi aux discussions qui se déroulent dans d'autres enceintes.

Voilà ce que je voulais dire. En tout cas, nous appuyons pleinement cette proposition. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Madame. Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis.

**M. S. MCDONALD** (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je tiens à remercier par votre intermédiaire le représentant de la République tchèque. C'est une proposition dont nous nous félicitons. Nous devons encore l'examiner à Washington. Le Sous-Comité juridique a consacré beaucoup de temps à cette question de l'atténuation des débris, des Lignes directrices ont été préparées et nous avons une question à notre ordre du jour concernant la mise en œuvre nationale de ces lignes directrices.

Mais nous avons noté quelques préoccupations exprimées par les délégations. Comme l'a dit notre collègue russe, les États sont en train d'incorporer ces lignes directrices dans leur législation nationale. Nous l'avons déjà dit il y a deux ans lorsque nous sommes intervenus au titre de la question sur la coopération internationale sur les Lignes directrices concernant l'atténuation des débris. C'est une question qui, évidemment, est bien prise en compte par nos responsables, et nous avons fait ce qui était nécessaire pour inclure les normes en question. S'il s'agit maintenant de négocier un document distinct, avec de nouvelles normes, je ne sais pas mais en tout cas nous sommes préoccupés par le fait qu'on risque d'avoir une structure parallèle ce qui va un peu décourager les États qui n'ont pas encore adopté les Lignes directrices. Donc, il faut bien dire que cela n'a été adopté qu'il y a quelques années, les États ont hésité à le prendre dans leur législation nationale.

Les Lignes directrices sont adoptées par le COPUOS et l'Assemblée générale et nous craignons que ce processus ne soit un petit peu enrayé par d'autres idées. En tout cas, nous allons continuer à examiner la proposition qui nous est faite par la République tchèque. Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant des États-Unis. Je voudrais savoir s'il y a d'autres délégations qui souhaitent prendre la parole. Le représentant des Pays-Bas a la parole.

**M. R. LEFEBER** (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, merci. Lorsque nous avons examiné cette proposition qu'on trouve dans le point 10 de l'ordre du jour, nous avons déjà dit que nous appuyons la proposition de la République tchèque. Nous tenons à réitérer dans le cadre de notre débat, que nous avons maintenant sur la question de nouvelles questions à inscrire à l'ordre du jour. Effectivement, on peut raccourcir l'intitulé de cette question et nous soulignons qu'il est très important que ce Sous-Comité juridique travaille avec une plus grande coopération avec le Sous-Comité scientifique et technique. Je l'ai déjà dit, c'est-à-dire que nous ne pensons pas que les questions juridiques devraient être traitées séparément des questions de politique scientifique et technique. Donc, il est tout à fait important de réfléchir pour savoir comment mieux coordonner nos activités avec le Sous-Comité scientifique et technique du COPUOS. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur. Je voudrais savoir s'il est une autre délégation qui souhaite intervenir. Le Brésil a la parole.

**M. F. FLORES PINTO** (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je tiens à remercier la délégation de la République tchèque qui nous a fait une proposition excellente. Nous sommes d'accord avec cette proposition, en principe. Nous aimerions discuter de cette question au niveau international. En ce qui concerne la question juridique, je sais qu'elle est traitée sur le plan technique au sein de l'autre Sous-Comité. Nous aimerions avoir une discussion plus juridique sur cette question des débris spatiaux.

Nous sommes d'accord avec la Chine, c'est-à-dire que cette question pourrait être fusionnée avec une autre question relative aux débris de l'espace ce qui simplifierait les choses. Nous n'avons pas d'objection pour raccourcir l'intitulé. Mais nous aimerions avoir un débat concernant cette nouvelle question éventuelle. Nous aimerions notamment savoir combien cela coûterait en plus pour les pays en développement si l'on adoptait des règles contraignantes parce que cela aura bien des conséquences sur le développement technique des programmes spatiaux. Nous voudrions donc examiner aussi cette question dans le cadre de cette question nouvelle. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur. Le représentant de l'Arabie saoudite a la parole.

**M. A. TARABZOUNI** (Arabie saoudite) [*interprétation de l'arabe*] : Merci, Monsieur le Président. Je tiens à féliciter le représentant de la République tchèque qui nous a fait une excellente proposition. En effet, nous aimerions avoir cette nouvelle question à l'ordre du jour.

Les activités spatiales, depuis dix ans déjà, présentent des risques. On en a parlé amplement au sein du COPUOS et de ses deux Sous-Comités. Il s'agit d'avoir un système de protection efficace contre ces débris qui représentent un danger pour les corps célestes et à d'autres égards. Il s'agit de protéger l'espace et la Terre. C'est donc une question qui a été examinée par la Conférence internationale qui s'est tenue au Brésil, Action 21 en est le titre. Cela a été examiné aussi au niveau des chefs d'États et pas seulement au niveau des chefs des délégations comme c'est le cas ici.

Ceci étant dit, nous pensons qu'il faut commencer par examiner cette question comme l'a proposé la République tchèque. Monsieur le Président, merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie le représentant de l'Arabie saoudite. Qui d'autre souhaite prendre la parole ? Le représentant de l'Espagne a la parole.

**M. S. ANTÓN ZUZUNEGUI** (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. L'Espagne tient à remercier la République tchèque pour cette proposition. Nous estimons que c'est une proposition très intéressante, détaillée. Nous estimons que l'on doit commencer une coopération entre les deux Sous-Comités. Dans le cadre du Sous-Comité scientifique et technique, l'on travaille sur la viabilité à long terme des activités dans l'espace. Le groupe de travail pourrait faire en sorte que les experts du groupe de travail sur la viabilité à long terme qui s'occupe de ces questions sur les débris puissent participer aux débats qui ont lieu pour cette nouvelle question de l'ordre du jour. Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite intervenir ? M. le représentant du Brésil, vous avez la parole.

**M. J. MONSERRAT FILHO** (Brésil) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, merci. À l'instar de mes collègues, nous tenons à appuyer, nous aussi, vivement d'ailleurs, cette proposition faite par la République tchèque, nous l'avons déjà dit, et il faut bien comprendre que cette question est très importante pour notre Sous-

Comité juridique, c'est-à-dire qu'il est important que notre Sous-Comité examine cette question et cela relèverait l'importance du Sous-Comité juridique. Il s'agit de parler sur le plan juridique de cette question, question qui fait l'objet d'une grande attention dans tous les pays. Donc, il s'agit d'approfondir cette question et je pense que compte tenu de l'importance de cette question.

Cette question est importante pour notre Sous-Comité et le Brésil voudrait lancer un appel fervent aux différents pays pour que l'on arrive à un consensus pour que cette question puisse être examinée au Sous-Comité juridique. Il ne serait pas bon de dire que nous n'aurions pas pu arriver à nous mettre d'accord sur l'examen d'une question aussi importante que celle-ci. C'est là la position du Brésil. Nous pensons que l'on devrait commencer par examiner cette question ici au sein du Sous-Comité juridique. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant du Brésil. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole ? Non. Dans ce cas je donne la parole au représentant de la République tchèque. Pr Kopal, vous avez la parole.

**M. V. KOPAL** (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, permettez-moi de remercier, au nom de ma délégation, tous mes collègues qui ont fait des commentaires très précieux. Nous allons tenir compte de toutes les observations faites dans le cadre de notre réflexion future sur cette question.

Permettez-moi de dire quelques mots au sujet de cette question. Nous pensons que cette question devrait faire l'objet d'une résolution de l'Assemblée générale. Nos efforts ne sont pas contraires aux efforts qui sont déployés dans le cadre du Sous-Comité scientifique et technique, ce qui vaut d'ailleurs pour l'avenir. Il s'agit de tenir compte des nouvelles conclusions auxquelles on pourra arriver. C'est là une question qui devrait être traitée dans le cadre d'un plan de travail. Même si l'on décide de l'inclure dans l'ordre du jour du Sous-Comité juridique on commencerait cela l'année prochaine, donc, on analyserait cette question, on en discuterait pendant trois voire quatre ans et le Sous-Comité scientifique et technique pourrait, pendant ce temps-là, arriver à des conclusions nouvelles ce qui sera pris en compte au sein de notre Sous-Comité.

J'ai écouté aussi les propositions qui ont été faites par quelques délégations concernant l'intitulé de la question qu'on pourrait raccourcir, qui pourrait être plus général. Je voudrais ajouter quelque chose à ce sujet. De toute façon, nous

sommes prêts à tenir compte de tous les efforts pour que l'on parvienne à un consensus concernant cette question. L'objectif de notre proposition, ou disons les motifs de la présentation de notre document de travail, sont les suivants. Il s'agissait de transformer ces lignes directrices en principes qui pourraient être adoptés par l'Assemblée générale afin que l'on puisse parvenir à un certain progrès pour ce qui est de l'examen des questions juridiques liées à toute cette question. À notre avis, les aspects juridiques n'ont pas encore été traités par ces lignes directrices. Il s'agit là d'un document technique, bien sûr, mais il y a aussi des aspects juridiques qui sont liés à la question des débris spatiaux. Nous ne voulons rien changer dans les termes des lignes directrices qui seront la base de l'examen de ces lignes directrices au sein du Sous-Comité juridique.

Il s'agit d'ajouter quelques éléments de nature purement juridique car les lignes directrices en sont dépourvues. Nous avons bien pris en compte l'exemple de la préparation en 1992 concernant les NPS. Nous avons examiné cette question dans le Sous-Comité juridique et nous avons toujours pris en considération les avis des ingénieurs, des techniciens, des scientifiques. Nous l'avons fait ici dans le cadre du Sous-Comité juridique et on a pu développer cette question. Nous entendons souvent dire qu'il s'agit là d'un succès pour le COPUOS qui a pu préparer cinq instruments internationaux ainsi que cinq principes de l'Assemblée générale, certains sont appelés principes, d'autres déclarations. Donc, ce serait quelque chose qui viendrait en plus à ce que l'on avait déjà lors du débat portant sur d'autres questions.

Ma délégation, en fait, a une position de souplesse. Il s'agit de tenir compte de tous ces aspects. Nous sommes tout à fait prêts à envisager des consultations si c'est souhaitable. On peut, en effet, penser à des consultations officieuses. Nous sommes tout à fait prêts à poursuivre la discussion lors de la réunion du mois de juin et peut-être aussi lors de la prochaine session du Sous-Comité juridique. Monsieur le Président, je vous remercie et je remercie d'ailleurs aussi toutes les délégations pour leur contribution. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la République tchèque. Mesdames et Messieurs les délégués, nous allons poursuivre la réflexion sur cette nouvelle question cette après-midi. Je demanderai à M. Kopal s'il peut avoir des consultations avec les délégations pendant la pause du déjeuner avant notre reprise de la séance cette après-midi.

**M. V. KOPAL** (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le

Président, c'est possible en effet, mais j'attire votre attention sur le fait qu'à partir de deux heures cette après-midi, les consultations se poursuivent sur la déclaration, si j'ai bien compris. Alors je ne sais pas s'il y a suffisamment de temps pour mener les consultations que vous proposez.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Si vous êtes d'accord on peut poursuivre cette discussion cette après-midi.

Mesdames et Messieurs les délégués, je voudrais inviter les États membres à faire des propositions sur de nouvelles questions à inscrire à l'ordre du jour du Sous-Comité pour sa cinquante-et-unième session qui aura lieu en 2012. Les délégations pourraient aussi profiter de cette occasion pour réitérer les propositions déjà faites que l'on trouve dans le rapport du Sous-Comité juridique, rapport de sa quarante-neuvième session sous la cote A/AC.105/942.par.170. Il s'agit du rapport de 2010. Est-ce que vous souhaitez faire des déclarations concernant cette question ? Avez-vous des observations à faire ? Il s'agit de nouvelles propositions destinées à la cinquante-et-unième session du Sous-Comité juridique.

Nous allons poursuivre l'examen de la question 12, "Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-et-unième session du Sous-Comité juridique", cette après-midi. Je donne la parole maintenant à la France.

**M. L. SCOTTI** (France) : Merci, Monsieur le Président. Je comprends que nous sommes en train de terminer l'examen du point 12 pour cette matinée. Je souhaiterais savoir si la question de l'organisation des séances et des méthodes de travail au Sous-Comité est encore à l'ordre du jour ce matin ou si nous allons aborder cette question cette après-midi, auquel cas, je souhaiterais intervenir. Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je donne la parole à notre secrétariat.

**M. N. HEDMAN** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je remercie la France d'avoir posé cette question. Nous avons l'intention de consacrer la plupart de notre temps aux nouvelles propositions mais si les délégations le souhaitent, on peut garder les propositions déjà faites et que l'on trouve dans le rapport de l'année dernière.

Nous avons déjà eu la possibilité de parler des questions d'organisation. Le Président et moi-même avons réfléchi à cette question et puisque la France a posé la question relative aux questions d'organisations, je vous propose de soulever cette

question cette après-midi. Donc, cette après-midi, nous allons d'abord traiter des propositions à faire pour la cinquante-et-unième session du Sous-Comité, c'est-à-dire que les délégations pourront faire leurs propositions, les délégations pourront aussi dire qu'elles souhaitent garder les propositions qui figurent déjà sur la liste qui a été proposée l'année dernière. Nous allons aussi revenir sur les questions faites par la République tchèque, ce après quoi nous allons soulever la question de l'organisation, si le Sous-Comité en est d'accord. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur. Est-ce que les délégations ont des observations à formuler ? Non, il n'y en a pas. Mesdames et Messieurs les délégués, nous allons maintenant suspendre la réunion. Je tiens à vous informer du programme de travail prévu pour cette après-midi. Je voudrais donner la parole à l'Ambassadeur de l'Allemagne qui a une déclaration à faire.

**AMB. M. R. LUEDEKING** (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Je m'interroge, en fait. Je me demande si on ne pourrait pas continuer, si la France a quelque chose à dire sur cette question, cela intéresse beaucoup ma délégation. Il faut que le Sous-Comité se penche sur cette question mais c'est vous qui prenez la décision. Une question qui demeure, c'est l'utilisation des services de conférence. Il s'agit aussi de savoir comment on peut améliorer le travail, non seulement de notre Sous-Comité, mais le travail du Sous-Comité scientifique et technique et le travail de la plénière aussi.

J'attire votre attention sur le fait que cette question est très importante pour nous. Nous avons déjà fait des propositions d'ailleurs avec l'Italie concernant cette question. J'espère que nous pourrions trouver du temps pour examiner ces questions. Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci M. l'Ambassadeur d'Allemagne. Je donne la parole au représentant du secrétariat.

**M. N. HEDMAN** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Oui, nous avons entendu la délégation allemande qui souhaite soulever des questions relatives à l'organisation. La Présidence et moi-même avons mené des consultations et il nous faut du temps pour le groupe de travail, mais de toute façon il nous reste suffisamment de temps pour le groupe de travail. Avec l'autorisation des délégations, nous pouvons demander à la délégation française et à la délégation allemande de présenter leurs points de vue. Nous pouvons donc traiter dès à présent ce matin, des questions ayant trait à

l'organisation puisque nous avons un créneau suffisant pour le groupe de travail.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je donne la parole à la délégation de la France.

**M. L. SCOTTI** (France) : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation souhaiterait faire remarquer quelques éléments factuels sur la façon dont nous utilisons les services de conférence de l'Office des Nations Unies à Vienne. Nous avons compté les heures d'ouverture et de clôture des sessions de ce Sous-Comité. Nous avons vérifié ces données avec les représentants du service des conférences. La conclusion c'est que la durée moyenne des séances que nous avons tenues sur les sept premiers jours de cette session a été, en séance plénière, de une heure vingt au lieu de trois heures, donc ce qui représente 45% du temps que nous payons par ailleurs au titre des services de conférence. À ce rythme de travail, ou plutôt à ce rythme, nous aurions eu besoin uniquement de sept séances plénières au lieu des quatorze programmées sur les sept premiers jours de cette session. Ce qui signifie que nous aurions aussi pu économiser trois journées complètes de session.

Plusieurs États ont rappelé lors de la discussion sur les méthodes de travail, que la nécessité d'envoyer des experts à Vienne leur faisait peser, entraînait une charge financière importante, en particulier pour les pays en développement, et donc, cette charge financière est d'autant plus lourde si on constate que nous utilisons 45% seulement du temps disponible.

Donc, je voulais attirer l'attention des membres du Sous-Comité sur cette question pour que nous réfléchissions collectivement à une meilleure façon d'organiser nos travaux. Des propositions ont déjà été faites de raccourcir le nombre de sessions de ce Sous-Comité qui, manifestement, n'utilise pas pleinement les ressources à sa disposition. Des propositions ont été faites pour transférer une partie de ces journées au Comité plénier qui se réunit en juin, dont l'ordre du jour est encombré et dont le nombre de présentations techniques rend un peu acrobatique la gestion par le Bureau des affaires spatiales, ça nous a déjà été rappelé. Donc, je voulais livrer cet élément à la réflexion de l'ensemble du Sous-Comité. Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci à la délégation de la France. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite s'exprimer ? La délégation de l'Allemagne.

**AMB. M. R. LUEDEKING** (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Les statistiques qui viennent d'être

présentées se passent de commentaires. En fait, je me demande quelles sont les conclusions que l'on peut en tirer. En effet, nous en avons déjà discuté ces derniers jours, malheureusement, je n'ai pas été en mesure d'y participer. Quoi qu'il en soit, l'une des conclusions à tirer de ces statistiques est la question de savoir si l'on pourrait peut-être envisager un écourtement de la session du Sous-Comité. Deuxièmement, je constate que l'on pourrait éventuellement rationaliser l'organisation des travaux au sein du Sous-Comité à proprement parler. Il serait peut-être utile de prévoir à l'ordre du jour des points à l'ordre du jour et les régler une fois qu'ils auront été traités plutôt que d'en discuter plusieurs jours d'affilée.

Finalement, il y a un élément à prendre en considération. Peut-être que nous nous écartons de la pratique adoptée au Sous-Comité scientifique et technique. Nous avons des réunions plénières suivies par les réunions des groupes de travail alors qu'au Sous-Comité scientifique et technique, on travaille en parallèle et non pas de façon consécutive. Donc, ce sont des questions que l'on pourrait examiner globalement de façon à rationaliser les travaux du COPUOS dans ses différentes séances de travail en groupe et en plénière. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci à l'Allemagne. Y a-t-il une délégation qui souhaiterait intervenir ? La délégation de l'Italie puis la Fédération de Russie. La délégation de l'Italie.

**Mme A. PASTORELLI** (Italie) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Dans le passé, ma délégation a signalé qu'il était important de discuter de l'efficacité de nos travaux au sein du Sous-Comité juridique. Nous avons déjà proposé d'écourter la durée de la session. Nous avons suivi de très près les négociations et interventions d'autres délégations soulignant que ces délégations n'étaient pas en faveur de l'écourtement de la session. Néanmoins, quant à nous, nous souhaitons poursuivre la discussion, tout ceci pour rendre nos travaux plus efficaces. Nous restons ouverts, notamment pour ce qui est des travaux du Comité plénier, et l'on pourrait également envisager des réunions d'autres groupes de travail lorsque nous-mêmes nous n'avons pas besoin de ce temps en cours de nos propres sessions. On nous a dit qu'on avait besoin des services d'interprétation et finalement, nous n'utilisons pas pleinement les heures mises à la disposition, notamment là où l'on pourrait disposer des services d'interprétation.

Ce que nous demandons c'est que l'on utilise pleinement le temps qui nous est alloué au cours des sessions du Sous-Comité juridique.

Évidemment, nous sommes en faveur de la poursuite de pourparlers pour ce qui est de la rationalisation des travaux au sein du Sous-Comité juridique, également on pourrait le faire au cours du Comité plénier au mois de juin, et nous sommes en faveur de toute discussion, quel que soit le forum retenu. Mais nous ne pouvons pas accepter que l'on gaspille le temps. Puisque finalement, les services de conférences nous ont signalé qu'il y avait un déficit budgétaire. Tous les États membres de l'ONU souhaitent travailler de façon aussi rationnelle que possible et nous ne voulons pas de gaspillage, nous nous y opposons et nous voulons utiliser au mieux le temps qui nous est alloué. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci à la délégation de l'Italie. M. le représentant de la Fédération de Russie.

**M. V. Y. TITUSHKIN** (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Merci, Monsieur le Président. Oui, nous sommes d'accord avec ce qui a été dit, c'est-à-dire que le travail des deux Sous-Comités et de la plénière devrait être rationalisé. Il s'agit de mettre de l'ordre dans ce programme de travail que nous avons. Il s'agit peut-être d'adopter et d'adapter les méthodes de travail et profiter davantage des possibilités d'avoir des consultations officieuses.

Comme on l'a déjà dit ici, il est possible d'arriver à travailler de façon plus rationnelle. Il s'agit d'avoir davantage de discipline de travail et il s'agit donc aussi de penser aux documents. On pourrait envisager un travail parallèle de la plénière et du groupe de travail mais des questions se posent, comment le faire pour ne pas gêner les délégations dans leurs droits. Je pense surtout aux délégations qui ne sont pas nombreuses, qui n'ont pas beaucoup de personnes. Il y a des délégations qui ne peuvent pas participer à deux réunions en même temps. Là aussi, il y a un problème linguistique qui se pose. Parfois, nous examinons des questions extrêmement complexes et cela exige une traduction précise. On ne peut pas parfois discuter seulement en une seule langue de questions complexes et difficiles.

J'aimerais aussi rappeler quelque chose que j'ai déjà évoqué dans le passé. Les Sous-Comités scientifique et technique et juridique sont des plateformes où ce sont surtout des experts qui doivent travailler car il s'agit des avis des experts qui sont importants et qui nous permettent d'arriver à quelque chose qui est ensuite reflété dans les rapports des comités. Ce sont ces idées qui ensuite sont présentées à la session d'été du COPUOS. Nous pensons que le COPUOS doit servir à faire des déclarations de politique générale et doit servir aussi aux délégations qui estiment que leur position

n'a pas été bien reflétée dans les rapports des Sous-Comités, qu'ils n'ont pas eu la possibilité au sein des Sous-Comités d'apporter suffisamment de précisions et à ce moment-là ils devraient avoir la possibilité de le faire en session du COPUOS.

Je ne sais pas s'il faut enlever du temps de travail des Sous-Comités pour reporter ce temps de travail libéré, entre guillemets, à la session du mois de juin. Il faut surtout réfléchir à la question de savoir comment rationaliser et optimiser la session du Comité et ensuite, on saura ce qu'il sera possible de faire au sein des Sous-Comités. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci à la Fédération de Russie. Les Pays-Bas souhaitent prendre la parole.

**M. R. LEFEBER** (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. C'est une question d'organisation des travaux que nous discutons déjà depuis un certain temps, notamment cette semaine dernière. Nous nous associons à la France, à l'Allemagne et à d'autres délégations en la matière. Il s'agit de parvenir à une décision mais évidemment nous ne parviendrons pas si rapidement à une décision concernant l'écourtement de la session. Je pense que c'est une discussion qui devrait se poursuivre à l'avenir, notamment dans le contexte du point 1 de l'ordre du jour, "Adoption de l'ordre du jour", et notamment le point à l'ordre du jour consacré aux nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour. Il serait utile que le secrétariat se penche sur la question, notamment dans l'ordre du jour à noter plus particulièrement au titre du point 1 de l'ordre du jour. Nous avons des suggestions qui viennent d'être faites par la France, notamment en ce qui concerne le traitement réservé aux différents points de l'ordre du jour. Donc, ne pas répéter l'examen de tel ou tel point au cours de plusieurs journées. Une fois qu'une discussion est terminée en plénière, on poursuit ensuite l'examen. Il ne faudrait pas étaler les discussions et ne pas prévoir de discussions en parallèle en plénière et au sein du groupe de travail une fois le groupe de travail établi.

Pour ce qui est de l'ordre du jour annoté au titre du point "Adoption de l'ordre du jour", on pourrait nous saisir d'une proposition quant à la rationalisation de l'établissement du rapport. On en a discuté ces deux dernières semaines et en voyant quelles sont les meilleures pratiques d'autres organes à Vienne, New York ou Genève, on pourra se pencher sur une proposition qui permettra de donner à notre rapport un certain nombre de structures axées sur l'avenir. Il s'agira de traiter des questions d'organisation quant aux sessions futures et au titre de ce point de l'ordre du jour on pourra discuter de la rationalisation et de l'optimisation

des travaux et ceci pourrait figurer dans l'ordre du jour annoté.

Pour ce qui est du point 12 de l'ordre du jour de cette année, nous avons également la question des points à inscrire ainsi que la question des transcriptions non éditées et peut-être qu'à l'avenir on pourra discuter au titre de ce point de la rationalisation et de l'optimisation de nos travaux. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci aux Pays-Bas. La délégation du Venezuela souhaite prendre la parole.

**M. M. CASTILLO** (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Notre délégation souhaiterait vous dire ce qui suit. Vu les explications fournies par les services de conférences, on ne peut pas réduire la durée des sessions. Évidemment, nous pensons que ceci dissuaderait certaines délégations à participer aux travaux de notre Sous-Comité et c'est un message que nous lancerions ainsi à la communauté internationale, c'est-à-dire que nous n'accordons pas suffisamment d'importance aux questions traitées au sein du Sous-Comité juridique.

Nous avons pris note des informations du Service de conférences. Évidemment, il s'agit d'utiliser au mieux le temps à notre disposition et toute réduction de la durée ne permettrait pas de rattraper le temps perdu compte tenu de l'examen de questions importantes. Tout ceci évidemment, dans le cadre de la situation mondiale que nous vivons actuellement.

Nous avons examiné la question avec tout le soin voulu et ce qui est important c'est évidemment de traiter au mieux les questions dévolues au Sous-Comité juridique. Je pense qu'il faudrait revenir à l'examen de cette question au cours des sessions futures et ce qui compte en fait, c'est étoffer nos travaux et ainsi conférer aux travaux du Sous-Comité juridique l'importance qui leur est dévolue. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci au Venezuela. Y a-t-il une autre délégation qui souhaiterait intervenir ? La délégation de l'Allemagne puis de l'Espagne. La délégation de l'Allemagne.

**M. R. LUEDEKING** (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Pour éviter tout malentendu, écourter la session n'est pas une fin en soi. Je rejoins ceux qui nous disent que le Sous-Comité juridique revêt une grande importance, mais le Sous-Comité doit également prouver qu'il réalise un travail opérationnel. Figurent à l'ordre du jour des points,

régulièrement, sans que ceux-ci aboutissent à des recommandations axées sur l'action. Voilà pourquoi nous devons jeter un regard critique sur nos activités et sur notre façon de travailler, de façon à ce que nos travaux soient aussi pertinents que possible. C'est le point de départ fondamental de tout examen visant la rationalisation voire l'optimisation de nos travaux.

Mon impression est la suivante. Nous avons une marge de manœuvre permettant d'améliorer nos travaux et il y a accord à ce sujet. La Présidence pourrait mener des consultations officieuses, par exemple, de façon à orienter les travaux de façon aussi efficace que possible. Si nous parvenons à la conclusion suivante, à savoir que pour ce qui est de notre ordre du jour il n'est pas raisonnable voire possible d'utiliser de façon efficiente les ressources mises à la disposition du Sous-Comité juridique, nous ne devrions pas craindre une réduction de la durée de la session. En fait, c'est également l'image que nous communiquons à l'extérieur et je partage les propos du collègue néerlandais qui a évoqué la question de la rationalisation de l'établissement du rapport de façon à ce qu'il soit plus axé sur l'action. Nous pouvons le faire lorsqu'il n'y aura pas de divergences et là où nous sommes en mesure de parvenir à un consensus. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci à l'Allemagne. La délégation de l'Espagne.

**M. S. ANTÓN ZUZUNEGUI** (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Nous remercions tout d'abord la délégation de la France qui a fourni des statistiques en la matière. Ce sont des données qui sont préoccupantes. Notre délégation appuie la proposition de la délégation des Pays-Bas, notamment pour que l'année prochaine au titre des questions d'organisation on discute de questions portant sur la rationalisation voire l'optimisation des travaux du Sous-Comité juridique.

Je m'adresse au secrétariat qui devrait inclure cette question à l'ordre du jour au titre du point 12 et inclure une proposition visant la rationalisation des travaux du Sous-Comité juridique compte tenu des différents points de vue et compte tenu des différents points de vue et visions exprimés dans la salle de façon à pouvoir mener une discussion à ce sujet. Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci à la délégation de l'Espagne. Je donne la parole à la délégation de la France.

**M. L. SCOTTI** (France) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Ma délégation souhaiterait souscrire complètement à ce qui vient d'être dit par

le distingué ambassadeur de la République d'Allemagne. Le raccourcissement des sessions n'est pas une fin en soi, simplement le constat, à ce stade, que nous n'avons pas suffisamment de matière pour travailler et je crois que la durée des sessions en témoigne.

Je souhaite rappeler, parce que ça a peut-être été perdu de vue dans les discussions, que ma délégation avait également indiqué lors du débat général que, à ce stade, il nous paraissait opportun de réduire la durée des sessions du Sous-Comité juridique mais que nous étions évidemment ouverts à un possible rallongement ultérieur lorsque la nécessité s'en ferait sentir. Il y a un certain nombre de sujets qui ont été débattus au cours de cette session qui montrent que les aspects juridiques, les questions techniques encore à l'examen ne peuvent à ce stade être utilement examinées et débattues mais que ça pourra l'être dans un avenir plus ou moins proche.

Donc, à ce stade, il nous semble opportun de continuer à proposer que le Sous-Comité juridique puisse réduire la durée de ses sessions de façon non irréversible et la meilleure façon pour le faire c'est, comme l'a suggéré le Service des conférences, d'utiliser, puisque le Comité de l'espace a la possibilité de le faire sans en référer à New York, d'utiliser le temps qui est globalement alloué pour les questions spatiales ici à Vienne et de le répartir différemment entre le Comité plénier et ses Sous-Comités. Ce serait déjà une mesure qui serait à la fois opportune, utile et qui résoudrait aussi certaines difficultés soulevées par le Bureau des affaires spatiales. Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci à la délégation de la France. La délégation du Brésil.

**M. J. MONSERRAT FILHO** (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, merci. Nous saluons la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas et la Russie qui ont présenté des commentaires et des informations très importants. En effet, nous croyons comprendre que la réduction de la durée des sessions n'est pas une fin en soi. Nous avons toujours réaffirmé la nécessité de mener une étude plus approfondie concernant l'optimisation de nos travaux et il y a également toutes les questions financières qui interviennent dans ce domaine.

Mais il faudrait également s'interroger sur la question suivante. En fait, pourquoi est-ce que nous n'avons pas suffisamment de matière à débattre au cours de nos sessions ? Pour ce qui est de notre Sous-Comité juridique, c'est une question de gestion qui se pose dans cet ordre d'idée, mais c'est également une question de fond. Nous sommes tout

à fait d'accord avec la proposition des Pays-Bas. Il s'agit de prévoir un point à l'ordre du jour pour l'année prochaine de façon à discuter des différents points figurant à l'ordre du jour à l'avenir. Tout ceci pour parvenir à un consensus et nous discuterons de ces questions sous les éclairages les plus divers et, le cas échéant, parvenir à la décision consistant à réduire la durée des sessions si nous en sommes tous d'accord.

Mais ce qui est important c'est que l'on ait à cœur les propos de l'Allemagne et de la France, à savoir la réduction de la durée des sessions n'est pas une finalité en soi. Nous pouvons souscrire à cette affirmation. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci à la délégation du Brésil. Nous entendons maintenant la délégation des États-Unis.

**M. S. MCDONALD** (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, ma délégation souscrit pleinement aux préopinants notamment en ce qui concerne la rationalisation et l'optimisation des travaux du Comité plénier et des Sous-Comités, et nous sommes tout à fait ouverts notamment pour la discussion concernant la durée des sessions et consacrer éventuellement davantage de temps au Comité plénier et réaffecter les ressources au niveau du Comité plénier et de ses Sous-Comités.

Je tiens à rappeler ce que nous avons déjà dit dans le passé. Il y a la question de la documentation. Elle est très onéreuse si j'ai bien compris les propos du directeur du Service des conférences. J'attire l'attention des délégations sur le bulletin n° 22 du Directeur général en ce qui concerne la documentation. Il convient que les organismes intergouvernementaux limitent leur rapport à 20 pages. Il y a également des Lignes directrices émanant du Secrétaire général dans une lettre du 21 avril 2004 qui énonce un certain nombre de choses à faire ou à ne pas faire au moment de rédiger un rapport. Lorsque nous respecterons ces Lignes directrices au sein du Sous-Comité et également au niveau du Comité plénier et d'autres instances, nous pourrons faire de grandes économies. Vu les propos du directeur du Service des conférences, il faut 146 \$ pour une page produite. Si ceci est produit en six langues, nous avons un rapport de 49 pages et ceci à coûté 60 000 \$ rien que la production de ce document dans toutes les langues officielles.

Vous voyez qu'il y a donc ici des possibilités de faire des économies et je pense que ceci devrait également intervenir dans notre équation visant la rationalisation et l'optimisation des travaux. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur. Je donne maintenant la parole au représentant de la Colombie. M. l'Ambassadeur, vous avez la parole.

**AMB. M. F. PADILLA DE LÉON** (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. J'ai une question à poser au secrétariat après avoir entendu les interventions des délégations. Certaines questions semblent assez insolubles. On nous a présenté des statistiques. On a parlé de 45%. Donc, il faut bien dire que les Sous-Comités ont des participants qui sont des experts comme l'a dit le représentant de la Fédération de Russie et bien sûr que ces questions scientifiques et techniques sont difficiles et que les services de conférences sont nécessaires.

Il y a quelque chose que je ne comprends pas. On dit qu'il faudrait avoir ce débat l'année prochaine. Si on n'en a pas parlé dans le passé et que la question se pose maintenant, cela justifierait quand même un débat assez détaillé. Il s'agit de savoir aussi pourquoi on n'est pas arrivé auparavant à une conclusion sur cette question. Voilà, c'est la question que je me pose, Monsieur le Président. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, M. l'Ambassadeur. Nous allons entendre les délégations et ensuite le secrétariat répondra aux questions posées par les délégations. Je donne la parole maintenant au représentant du Chili. M. l'Ambassadeur, vous avez la parole.

**AMB. M. A. LABBÉ** (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Il est tout à fait évident qu'il est nécessaire d'avoir un débat sur ces questions liées au travail multilatéral. Il faut aller au fond des choses. Il faut comprendre les raisons pour lesquelles nous nous trouvons dans ce cas de figure maintenant. Personne ne doute du fait que les moyens mis à notre disposition ne sont pas bien utilisés. Nous avons bien entendu ce qui a été dit par la France et cela est effectivement préoccupant, mais c'est tout à fait clair. Ce n'est pas une question dont les motifs sur la procédure ni les mécanismes de travail.

Je ne participe que depuis cette année aux activités du COPUOS et je pense qu'en fait le fond du problème est de nature politique. Ce problème de fond est le suivant, il n'y a pas de consensus en ce qui concerne l'utilité de progresser dans le droit de l'espace par rapport aux pratiques classiques. Donc, il y a des divergences de positions qui se manifestent de façon différente. Il s'agit d'appeler un chat, un chat. Il n'y a pas de consensus politique et cela vient d'un mandat qui est assez vague et qui

a été donné à ce Sous-Comité dans le domaine du droit spatial.

Ce que je dis ne veut pas dire maintenant que le Chili soit d'accord pour réduire la durée des sessions. Mon pays et ma délégation sont tout à fait solidaires à la position du groupe d'Amérique latine en la matière. Nous prenons note du fait que les pays amis estiment bien combien ce Sous-Comité est important et combien son travail futur est important. Notre collègue des Pays-Bas a fait une proposition assez intéressante.

J'ajouterais encore autre chose. Ce qui est nécessaire c'est d'avoir un dialogue mais non pas un dialogue officiel où il y a enregistrement des propos, compte-rendu, il s'agit de parler de façon tout à fait franche, il s'agit d'avoir un dialogue entre les délégations intéressées et ces délégations pourraient parler de la question et vraiment dire les choses comme elles sont. Pourquoi n'y a-t-il pas de consensus ? Que voulons-nous ? Quels sont nos espoirs que nous plaçons dans ce Sous-Comité ? Comment progresser ? Comment faire progresser le droit spatial international ? Il y a plusieurs possibilités ici sans doute, je ne suis pas expert mais j'exprime les positions d'un États membres ici, je ne suis pas un expert. Lorsqu'il n'y a pas de consensus, mon expérience de diplomate me dit que c'est difficile de l'accepter mais il s'agit bien de comprendre les différentes positions et se demander pourquoi il n'y a pas de consensus.

Le secrétariat pourrait peut-être créer les conditions nécessaires à un dialogue. Il ne s'agirait pas de quelque chose de nouveau aux Nations Unies. On pourrait parler de cette question de façon amicale dans une atmosphère positive pour trouver les bons mots car il faut bien dire que le Sous-Comité juridique est un organe très important. Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, M. l'Ambassadeur. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite intervenir maintenant ? Le représentant de l'Arabie saoudite a la parole.

**M. A. TARABZOUNI** (Arabie saoudite) [*interprétation de l'arabe*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation n'appuie pas l'abréviation de la durée des sessions de ce Sous-Comité. En revanche, nous sommes pour la rationalisation de son travail afin de tirer un profit maximum du temps qui nous est imparti d'observer plus de discipline dans les travaux du Sous-Comité, d'étudier de manière plus effective les documents, une étude approfondie et d'apporter des réponses basées sur le consensus.

À ce propos, je voudrais préciser que le symposium qui a eu lieu le premier jour de cette

session a été très instructif pour ma délégation et nous a permis de mieux y voir en ce qui concerne la mise en œuvre du droit spatial national et international.

J'ai également eu l'occasion d'assister à d'autres manifestations parallèles et j'y ai passé pas moins d'une dizaine d'heures. Toutes ces manifestations ont été fort utiles. Elles permettaient de mieux comprendre les sujets abordés et c'est le genre d'activités que j'apprécie et que j'aimerais voir organisées à l'occasion de ces sessions du Sous-Comité d'autant que les statistiques qui nous ont été fournies par l'une des délégations indiquent certains pourcentages pour la répartition du temps imparti à cette session. Alors, autant multiplier ce genre de manifestations, de symposiums ou de séminaires scientifiques pour en bénéficier davantage. Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur. Je donne la parole maintenant à notre secrétariat qui va tirer les conclusions et répondre aux questions posées.

**M. N. HEDMAN** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Le secrétariat va s'efforcer, non pas de résumer tout le débat qui a été tenu sur cette question importante, mais il va simplement relever certaines questions qui, à son avis, sont pertinentes, notamment savoir là où l'on peut améliorer les choses. Nous avons entendu un certain nombre de propositions qui sont des questions de nature politique. Il s'agit, en fait, de questions qui nécessitent un mandat, nous devons recevoir un mandat pour continuer cette réflexion particulière. Il s'agit de la question de l'organisation du travail et de la rationalisation du travail. Un mécanisme est nécessaire l'année prochaine pour poursuivre les discussions que nous avons commencées cette année.

Comment faire ? On pourrait ajouter une nouvelle question à l'ordre du jour relative aux questions d'organisation, ou bien on pourrait expliquer clairement que ces questions d'organisation seront soulevées dans le cadre de la question 12 de l'ordre du jour. Les Pays-Bas ont proposé de traiter de cette question dans le cadre de la question n° 1 intitulée "Adoption de l'ordre du jour". Ce n'est donc qu'après l'adoption de l'ordre du jour qu'on pourra discuter des questions d'organisation, sinon on risque de ne pas avoir d'ordre du jour, et comme vous le savez fort bien, l'ordre du jour est distribué avant les sessions. Le secrétariat propose ce qui suit. Revenons sur cette question cette après-midi.

Il est encore une question à éclaircir. Lorsqu'il s'agit du programme de travail il y a

certaines choses que l'on peut faire. Nous avons un tel mécanisme. Ce calendrier de travail, le *schedule of work*, et, depuis deux ans, nous avons déjà réfléchi à la possibilité de rationaliser les choses en ayant recours justement à ce mécanisme du calendrier. Ce mécanisme a été utilisé cette année. Le secrétariat a été plus que surchargé mais ça a fonctionné. Donc, il s'agit de savoir comment on peut traiter de l'ordre du jour. Le débat général, cela fait longtemps qu'on l'a avec nous cette question. Nous n'avons pas, pendant longtemps, pu aborder des questions essentielles. Maintenant, nous avons un débat général, morceaux par morceaux la première semaine ce qui donne une possibilité déjà d'aborder le fond des questions au premier jour ce qui est une grosse amélioration du point de vue du secrétariat.

Nous avons dit qu'on pourrait utiliser cet ordre du jour et nous l'avons déjà dit dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique. Nous aimerions avoir le même mandat qui devrait être donné au secrétariat pour pouvoir modifier l'ordre des questions de l'ordre du jour, c'est-à-dire qu'il y a des groupes de travail qui ont besoin de plus de temps que d'autres et on pourrait prévoir d'examiner ces questions la première semaine de la session. Dans le passé, certaines questions ont été adressées au secrétariat. Des plaintes ont été formulées, il y en a toujours, on ne peut pas donner satisfaction à tout le monde. De toute façon, nous travaillons ensemble ici pour maximiser, rationaliser, optimiser notre travail.

L'année prochaine, je peux donner des exemples, les questions 3, 4, 5, 6, 12, la question 1, la question 11. Vous voyez ce que je veux dire. On va complètement modifier l'ordre des questions dans l'ordre du jour, mais il faut que le secrétariat ait un mandat. Il s'agit de rationaliser les questions de l'ordre du jour. Il s'agit de parler d'une question, de terminer l'examen avant de demander au groupe de travail d'intervenir. Pendant une journée particulière il peut y avoir deux questions examinées, ensuite on passe à la suivante, etc. Pour l'instant, le secrétariat ne dispose pas d'un tel mandat. Sur cette question, on peut y revenir cette après-midi.

Si les délégations le souhaitent, on peut vraiment examiner cette question et essayer de rationaliser le temps consacré aux questions. Le secrétariat ne peut pas le faire sans mandat, je le répète. On peut modifier l'ordre des questions pour arriver à mieux utiliser les temps impartis.

Maintenant j'en viens à la documentation, la rédaction du rapport, notamment. Le secrétariat dépend des délégations dans sa tâche. Le secrétariat s'efforce toujours de réduire le volume des rapports. Alors, il y a ce bulletin. Il s'agit de

rationaliser le rapport. Il s'agit de l'écourter. Ça c'est une décision qui doit être prise par les délégations. Il faut aussi parler de cette question. Je ne vais pas résumer le débat, Monsieur le Président. Je veux simplement dire que le secrétariat veut à 170% prendre toutes les mesures souhaitées par les délégations, mais pour certaines mesures, nous avons besoin d'un mandat clair parce que nous ne voulons pas être critiqués, dire qu'on dépasse nos compétences, par exemple. Donc, la question mérite davantage de discussion et il faudra arriver à un consensus. Il y a aussi des questions administratives qui peuvent être prises que j'ai déjà indiquées.

En ce qui concerne l'année prochaine, le secrétariat souhaiterait que la réunion lui dise comment traiter du mécanisme des débats pour l'année prochaine. On l'aura au titre de la question 12 de l'ordre du jour ou on crée une nouvelle question ou on peut envisager une question subsidiaire dans le cadre de la question 12. Nous pouvons parler de cette question cette après-midi pour savoir ce qui est faisable à la présente session.

Je voudrais vous dire aussi que ce débat que nous avons eu sur les questions d'organisation sera dûment reflété au titre de la question 12 de l'ordre du jour dans le rapport. Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Je vous remercie, Monsieur, de nous avoir apporté ces renseignements. Nous allons donc poursuivre l'examen de cette question cette après-midi.

Mesdames et Messieurs les délégués, je vais maintenant suspendre la réunion. Je voudrais vous dire encore quel est notre programme de travail pour cette après-midi. Nous allons nous réunir à 15 heures précises. Nous allons continuer l'examen de la question 7 de l'ordre du jour intitulée "Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace". Nous allons poursuivre et j'espère suspendre notre examen de la question 11 intitulée "Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique", en attendant l'adoption du rapport du groupe de travail sur cette question de l'ordre du jour.

Nous allons poursuivre l'examen de la question 12 de l'ordre du jour intitulée "Propositions au Comité concernant de nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-et-unième réunion du Sous-Comité juridique".

Je voudrais savoir si vous avez des questions à poser sur ce que je viens de vous dire ? Non. Bien.

Je rappelle aux délégations que des consultations officieuses seront tenues à 14 heures par le Président du COPUOS. Ces consultations porteront sur le projet de déclaration du cinquantième anniversaire des vols habités dans l'espace et concerneront aussi le cinquantième

anniversaire du COPUOS. Cela se tiendra dans la salle M7.

J'invite maintenant Mme Irmgard Marboe de l'Autriche à présider la cinquième réunion du groupe de travail sur la question 11 de l'ordre du jour.

Nous allons reprendre notre réunion cette après-midi à 15 heures.

*La séance est levée à 12 h 23.*